

CRITÈRES POUR PRÉSENTER UN DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'HDR
--

Pour la candidature à l'obtention de l'HDR, le dossier doit présenter toutes les conditions suivantes :

- ✓ démontrer une capacité à orienter, financer et diriger des recherches par l'implication dans des projets de recherche nationaux et/ou internationaux académiques et/ou industriels et/ou des responsabilités scientifiques et/ou administratives dans son unité de recherche ;
- ✓ avoir co-encadré au moins deux thèses de doctorat soutenues et avoir un taux minimum d'encadrement cumulé de 100% (incluant les thèses de doctorat en cours) avant la date de dépôt du dossier ;
- ✓ avoir publié ses travaux de recherche tel que :
 - pour les candidatures dans les disciplines rattachées aux sections CNU 18, 24 et 27, il est demandé au moins 5 travaux significatifs visibles ;
 - pour les candidatures dans les disciplines rattachées à la section CNU 61, il est demandé au moins 3 articles dans des revues internationales à comité de lecture et indexées ;
 - pour les candidatures dans les disciplines rattachées aux sections CNU 60, 62, 63 et 71, il est demandé au moins 10 articles dans des revues internationales à comité de lecture et indexées.